



COMMUNE DE CAPBRETON

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE DÉCLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC
RUE DE LA PÉPINIÈRE

DOSSIER TECHNIQUE

- ❖ Notice explicative
- ❖ Plan de situation et vue aérienne
- ❖ Plan de cadastre
- ❖ Document d'arpentage
- ❖ Liste propriétaire voisin + courrier information
- ❖ Réseaux présents et avis des gestionnaires
- ❖ Cadre réglementaire

NOTICE EXPLICATIVE

Déclassement partiel du domaine public – Rue de la Pépinière

1. OBJET DE L'ENQUÊTE ET PLAN DE SITUATION GÉNÉRAL

L'enquête publique présentée ci-après a pour objet le déclassement partiel du domaine public de la rue de la Pépinière à Capbreton, appartenant à la commune de Capbreton.

Par délibération en date 31 janvier 2023, la commune a prescrit le lancement d'une procédure d'enquête publique relative au projet de déclassement partiel du domaine public – rue de la Pépinière.

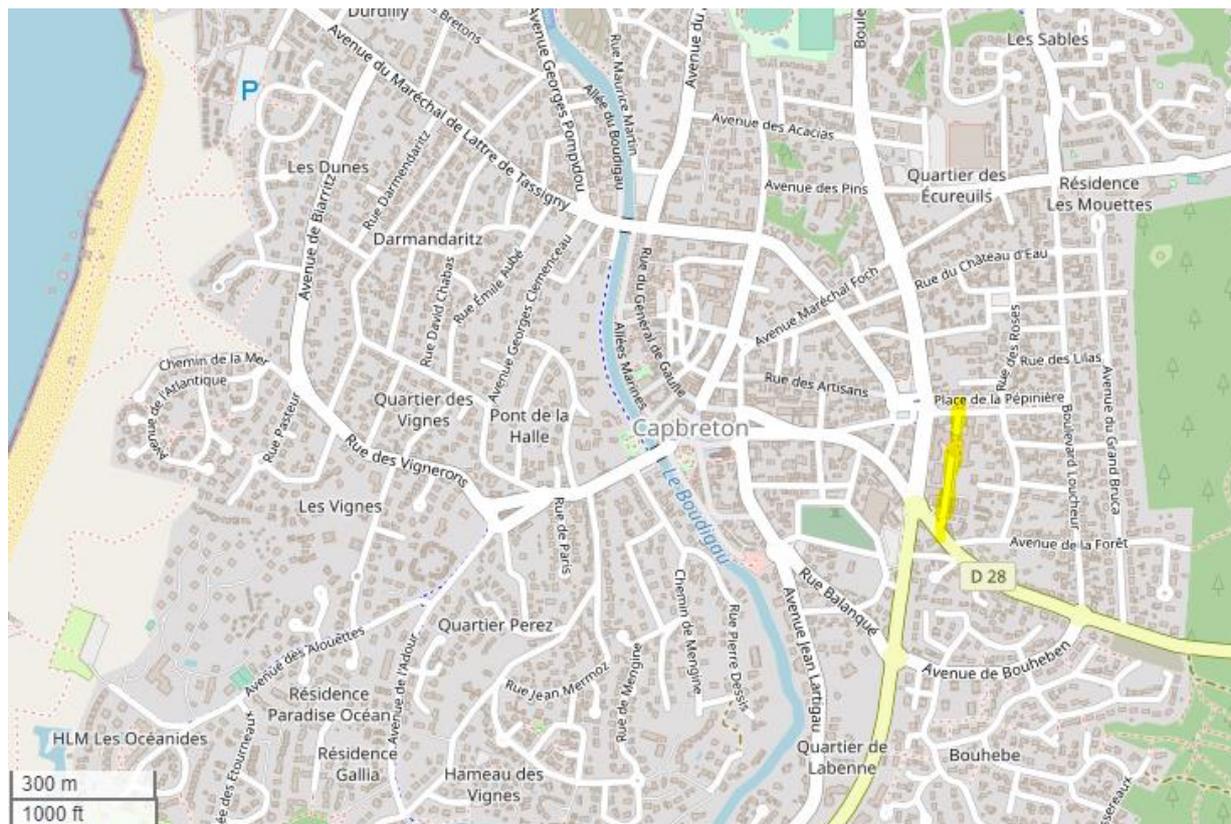
Par arrêté du maire en date du 06 février 2023 l'enquête publique se déroulera pendant une durée de 15 jours consécutifs :

Du 06 mars 2023 à 8h00 au 20 mars 2023 à 17h30

La procédure de déclassement partiel du domaine public – rue de la Pépinière, est engagée afin de l'incorporer dans le domaine privé communal en vue d'une aliénation future.

La rue de la Pépinière est une voie communale régulièrement ouverte à la circulation publique, la partie concernée par cette procédure de déclassement concerne l'espace vert situé à l'arrière du bâtiment actuel le « Rayon vert », également ouvert à la circulation publique.

Cet espace vert sera conservé et restera donc ouvert au public.



Localisation rue de la Pépinière en jaune (Nord en haut)- <https://www.openstreetmap.org/>

2. LA PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT

Conformément à l'article L3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), « *Les biens des personnes publiques (...) qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles* ». Dès lors, si une commune souhaite vendre l'emprise d'une voie classée dans le domaine public il conviendra, au préalable, de procéder à son déclassement. Celui-ci intervient après qu'une enquête publique ait été organisée. Une fois déclassée, la voie pourra alors être vendue. **Une procédure de déclassement est donc requise.**

L'article L2141-1 du CGPPP indique que « *Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement* ». **Ceci permet alors son aliénation.**

Par ailleurs, l'article L2141-2 du CGPPP indique que, « *Par dérogation à l'article L2141-1, le déclassement d'un immeuble appartenant au domaine public artificiel des personnes publiques et affecté à un service public ou à l'usage direct du public peut être prononcé dès que sa désaffectation a été décidée alors même que les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation ne prenne effet que dans un délai fixé par l'acte de déclassement. Ce délai ne peut excéder trois ans. Toutefois, lorsque la désaffectation dépend de la réalisation d'une opération de construction, restauration ou réaménagement, cette durée est fixée ou peut être prolongée par l'autorité administrative compétente en fonction des caractéristiques de l'opération, dans une limite de six ans à compter de l'acte de déclassement. En cas de vente de cet immeuble, l'acte de vente stipule que celle-ci sera résolue de plein droit si la désaffectation n'est pas intervenue dans ce délai. L'acte de vente comporte également des clauses relatives aux conditions de libération de l'immeuble par le service public ou de reconstitution des espaces affectés à l'usage direct du public, afin de garantir la continuité des services publics ou l'exercice des libertés dont le domaine est le siège (...)* ».

Le cas de la rue de la Pépinière nécessite donc une procédure de déclassement anticipée eu égard à la situation d'usage actuelle.

Les possibilités d'aliénation du domaine public sont également encadrées par le CGPPP ; selon l'article L3112-4 qui dispose qu' : « *Un bien relevant du domaine public peut faire l'objet d'une promesse de vente ou d'attribution d'un droit réel civil dès lors que la désaffectation du bien concerné est décidée par l'autorité administrative compétente et que les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation permettant le déclassement ne prenne effet que dans un délai fixé par la promesse. (...)* ». **La désaffectation de la voie doit être ainsi constatée et décidée de manière anticipée.**

D'autre part, le Code de la voirie routière régit les procédures de déclassement et les modalités d'organisation d'enquête publique, notamment aux articles L141-3, R141-4 et suivants.

L'article L141-3 indique notamment que « *Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal (...)* ».

Il précise que la tenue d'une enquête publique est nécessaire pour procéder au déclassement dans le cas où l'opération envisagée « *a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (...)* ».

Aussi il mentionne : « *à défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et d'administration.* » **La procédure de déclassement dans le cas du présent dossier nécessite donc une enquête publique préalable au déclassement.**

3. L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique, définie à l'article L. 134-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision ».

L'enquête publique est encadrée par le Code de la Voirie Routière (article L. 141- 3 et R. 141-4 à R. 141-10) et le Code des Relations entre le Public et l'Administration (articles L. 134-1, L. 134-2 et R. 134-3 à R. 134-32).

La procédure d'enquête publique se déroulera de la manière suivante :

Lancement de l'enquête publique

Par arrêté n° 41-2023 en date du 06/02/2023, le maire de la commune de Capbreton a prescrit les modalités d'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement précité, constituant une emprise du domaine public communal.

Cet arrêté désigne un commissaire enquêteur, précise l'objet de l'enquête, les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête (ouverture le lundi 03 mars 2023, clôture le lundi 20 Mars 2023 inclus). Ainsi que les heures et le lieu où le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

Cet arrêté a été publié par voie d'affichage au siège de l'enquête publique (à la mairie de Capbreton). Il demeure affiché durant toute la durée de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article R. 141-5 du code de la voirie routière.

Parallèlement, un avis d'enquête a été affiché sur site (rue de la Pépinière) et au siège de l'enquête publique (à la mairie de Capbreton) depuis le 20/02/2023, soit 15 jours avant le début de l'enquête publique.

Il a été également diffusé sur le site internet de la mairie de Capbreton à la même date : www.capbreton.fr (rubrique « Enquêtes publiques »).

Conformément à la réglementation, cet avis a également fait l'objet d'une publication dans deux journaux à diffusion départementale à savoir : SUD-OUEST et les ANNONCES LANDAISES 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique. Une seconde publication interviendra de nouveau dans ces mêmes journaux, dans les huit premiers jours suivant le début de l'enquête publique.

Toutes ces modalités d'affichage, de publication et de notifications ont pour but de permettre au public d'être informé de cette enquête.

Ces affichages sont joints en annexe du présent dossier d'enquête afin d'attester qu'ils ont bien été réalisés.

Lieu – date d'ouverture, durée, dates de l'enquête et horaires

L'enquête se déroulera à la mairie de Capbreton, place Saint Nicolas, 40130 Capbreton, siège de l'enquête, durant 15 jours consécutifs du lundi 6 mars 2023 inclus au lundi 20 mars 2023 inclus.

Le dossier d'enquête publique susvisé, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés et mis à disposition du public dans les locaux mentionnés au présent article, et cela pendant toute la durée de l'enquête.

Ils seront consultables à la mairie de Capbreton, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi : 8h00-18h00, mardi à jeudi : 8h30-12h00/13h30-17h30, vendredi : 8h30-12h00/13h30-16h30 et samedi : 9h00-12h00).

Le commissaire enquêteur et ses permanences :

Madame Christine BARROSO est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Elle recevra au siège de l'enquête aux jours et horaires suivants :

- Lundi 6 mars 2023 de 8h00 à 12h00 ;
- Lundi 13 mars 2023 de 15h00 à 18h00.

Observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations, propositions et les adresser au commissaire enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Mme BARROSO Christine, commissaire enquêteur, mairie de Capbreton, Place Saint Nicolas, 40130 Capbreton, avec la mention « Enquête publique – Déclassement partiel rue de la Pépinière »
 - Sur le registre papier déposé à la mairie de Capbreton
 - Par voie électronique à l'adresse mail suivante : accueil@capbreton.fr en indiquant comme objet « Enquête publique - Déclassement partiel rue de la Pépinière »
- La limite de réception des courriers et courriels est fixée au lundi 20 mars 2023 à 17h30. Ceux-ci complèteront le registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête publique, il sera également consultable sur le site internet de la commune de Capbreton, à l'adresse suivante : www.capbreton.fr (rubrique « Enquêtes publiques »).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consulté à la Maire de Capbreton aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la Ville de Capbreton : www.capbreton.fr (rubrique « Enquêtes publiques »).

Clôture de l'enquête – rapport et conclusions du commissaire enquêteur

A expiration du délai d'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, pour transmettre au Maire de la commune de Capbreton, le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées qui spécifieront si elles sont favorables ou non.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Madame la Préfète du Département des Landes.

Décision susceptible d'être adoptée au terme de l'enquête

A l'issue de l'enquête, le Conseil municipal peut alors, suite à la prise en compte de ce rapport, décider du déclassement de l'emprise concernée puis procéder à sa cession.

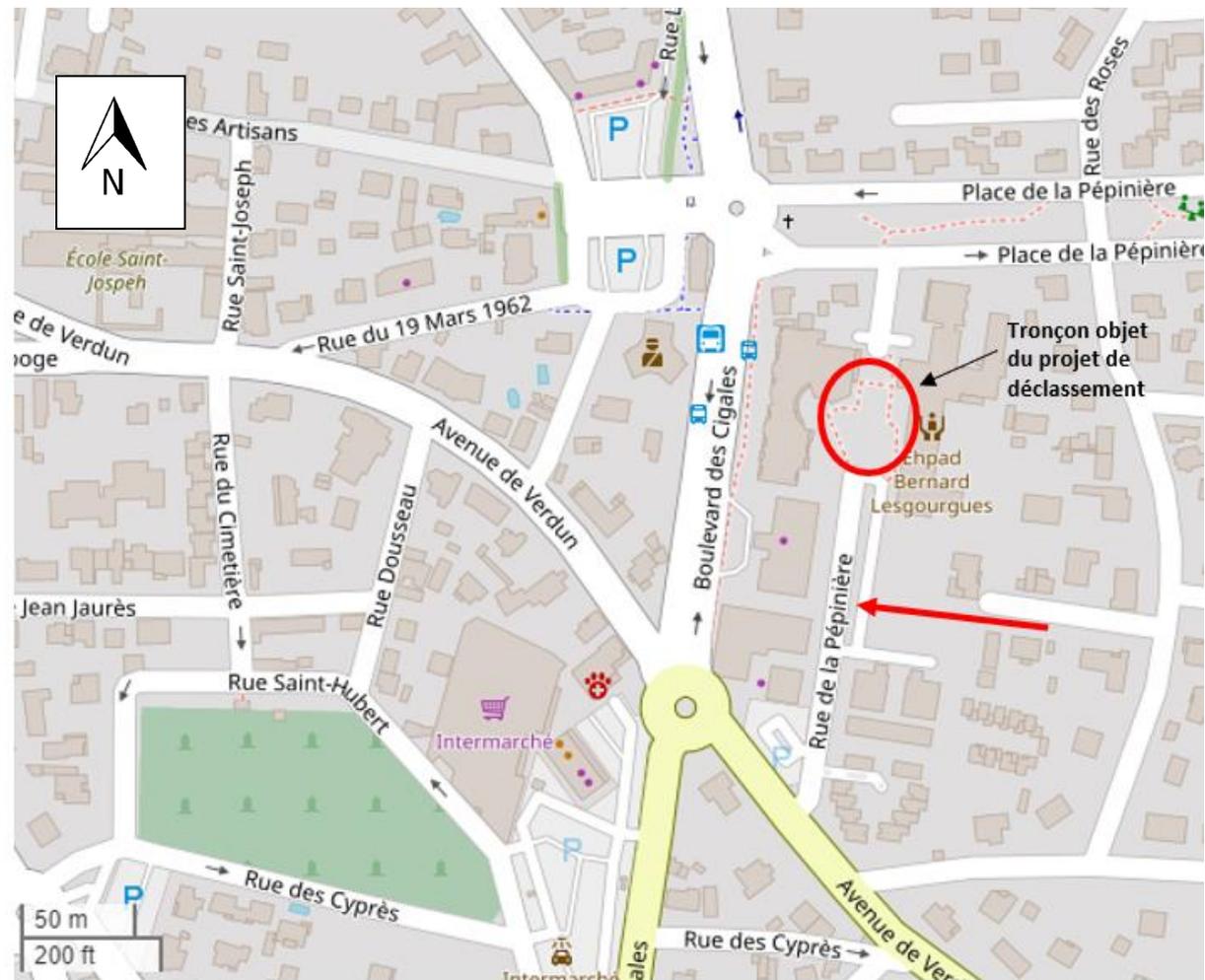
Au cas où les conclusions du commissaire enquêteur seraient défavorables à l'opération, le Conseil municipal pourra passer outre en adoptant une délibération motivée.

4. LE CONTEXTE ET LA MOTIVATION DU PROJET DE DÉCLASSEMENT

Contexte et état actuel

La rue de la Pépinière se situe dans le centre-ville entre l'ancien foyer logement « le Rayon vert », boulevard des Cigales et la maison de retraite Bernard Lesgourgues (EHPAD).

Cette voie communale a été en partie fermée à la circulation des véhicules il y a plus de 20 ans, du fait d'un report de trafic induit pour éviter le giratoire boulevard des Cigales : le tronçon en vis-à-vis de l'EHPAD Lesgourgues et du foyer logement a été aménagé en espace vert de type zone enherbée. Elle n'est donc plus ouverte à la circulation routière.



Vue du nord depuis entrée de l'EHPAD



Vue du sud depuis le parking



Localisation à l'échelle du quartier (clichés février 2023).

Actuellement cet espace vert est peu fréquenté. Il est planté de 2 arbres et dispose d'un éclairage public.

Il est longé par un sentier piéton en dehors de l'emprise publique, longé de 3 chênes lièges situés et d'accès pompier sur la partie en propriété privée de la maison de retraite Bernard Lesgourgues. Ce chemin piéton relie le parking situé au sud jusqu'à l'entrée de la maison de retraite.



Vue sur la rue de Pépinière depuis la place de la Pépinière-accès à la maison de retraite.

L'accès véhicule de la maison de retraite se réalise par la rue de la Pépinière depuis la place de la Pépinière. Sur cette portion, la rue présente une chaussée et des trottoirs le long de la voie. L'accès en impasse est limité aux riverains.

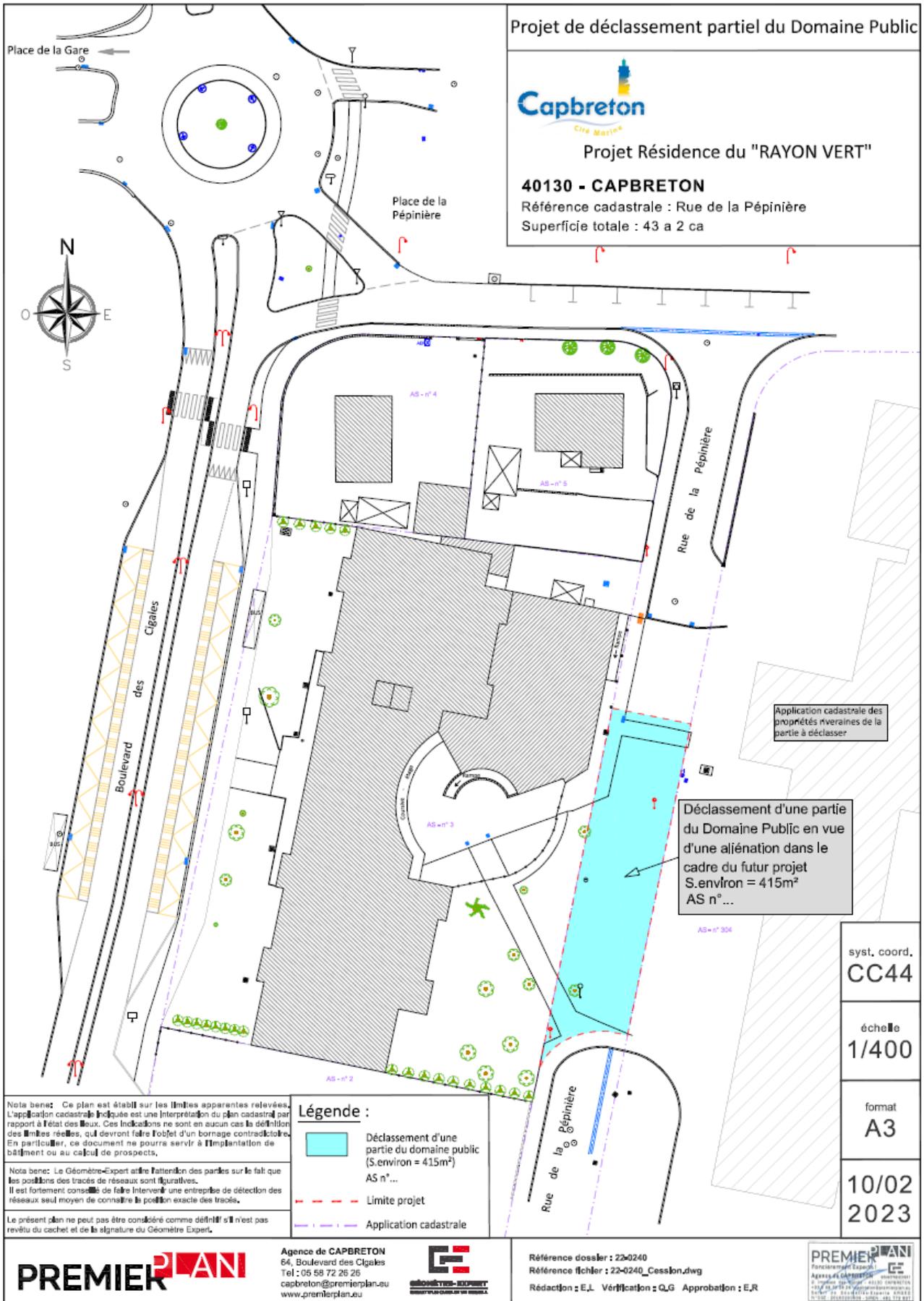
Les éléments de planification urbaine

Le site est dans la zone urbaine de mixité des fonctions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). L'emprise de la voie à déclasser n'est concernée par aucune disposition spécifique relative aux risques du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), à la Trame Verte et Bleue (TVB), aux emplacements réservés. Le projet de déclassement ne présente donc pas d'incompatibilité avec le PLUi en vigueur.

Emprise du projet de déclassement

Le projet de déclassement porte sur une emprise de 415 m² du domaine public situé rue de la pépinière à Capbreton, à l'arrière du bâtiment dit « le Rayon vert ».







Vue de l'emprise du projet de déclassement sur photographie (cliché février 2023).

La motivation du déclassement et les incidences

Le projet de déclassement porte sur une emprise de 415 m² du domaine public situé rue de la pépinière à Capbreton, à l'arrière du bâtiment dit « le Rayon vert », en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement et de construction de logements à vocation majoritairement sociale.

Ce projet s'inscrit dans une opération de restructuration urbaine dans le cadre de la mixité sociale, de l'économie du foncier, conformément aux orientations du PADD du PLUi en vigueur (orientation n°1 notamment).

Le bailleur social XL HABITAT est l'opérateur qui a été choisi par la commune et le CCAS afin d'acquérir l'ancien foyer-logement « Rayon vert », dont le CCAS était propriétaire, et deux maisons attenantes en vue de réaliser une opération immobilière à vocation sociale : environ 90 logements dont plus de 55 logements sociaux – ainsi qu'un plateau de 200 m² environ à destination des associations de la commune.

Dans le cadre de cet aménagement, il a été décidé de réaménager l'espace public, actuellement un espace vert, situé à l'arrière du foyer-logement existant.

Cet aménagement sera réalisé par l'opérateur dans le cadre du projet global de construction. Pour cela, il est envisagé le déclassement de 415 m² d'espace public conformément aux plans joints et en annexe.

Cet espace sera cédé à l'opérateur en vue de la réalisation des travaux d'aménagement du parc.

Ainsi, il convient de recourir à une procédure de déclassement du domaine public préalablement à la cession de cette emprise de 415m².

En contrepartie, l'opérateur s'engage à aménager à ses frais le parc de façon à créer un espace vert avec cheminement piéton, permettant la traversée piétonne publique entre les deux parties de la rue de la pépinière et une zone de stationnement.

Cet espace viendra prolonger le parc de chênes lièges existant. Un cheminement en stabilisé et des bancs en bois animeront la traversée. Des arbres en cépées ; chênes lièges, chênes verts vont accompagner le parcours piéton et apporter de l'ombrage au site, des arbustes : arbusiers, camélias et osmanthes vont atténuer l'impact du parking et des voies de circulation afin de proposer un centre végétalisé apaisé.



Chêne liège



Chêne vert



Camélias



Arbousiers



Chemin en stabilisé



Osmanthes

Réseaux en présence

Gaz - GRDF

Electricité - ENEDIS

Adduction d'eau potable, assainissement, éclairage public - SYDEC

À la suite de son achèvement, ce parc fera l'objet d'une servitude d'usage public et de passage de réseaux publics permettant ainsi une utilisation publique pérenne de l'espace.

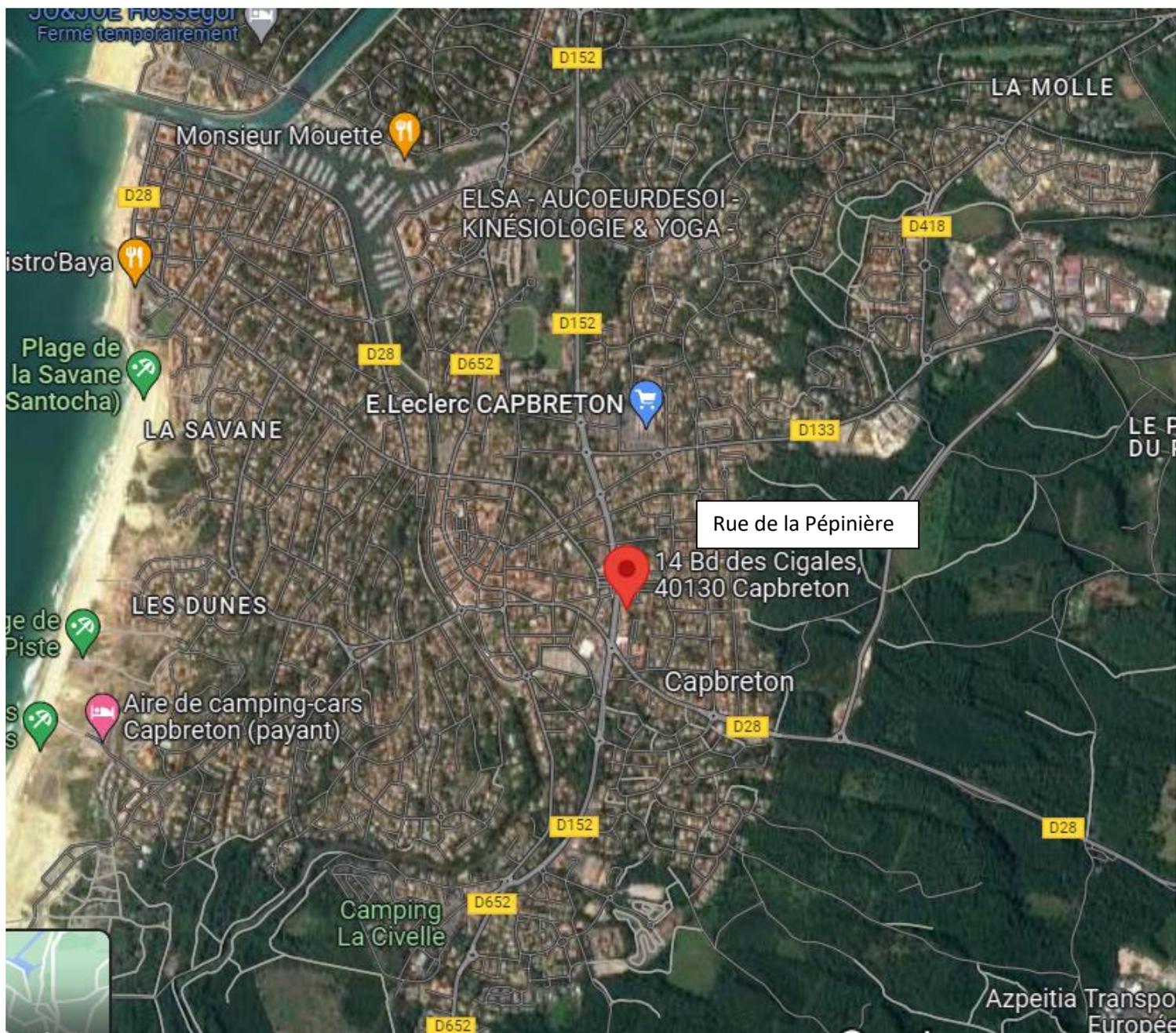
En conclusion, l'usage de cet espace public déclassé sera maintenu. Sa requalification paysagère améliorera le cadre de vie et les usages.

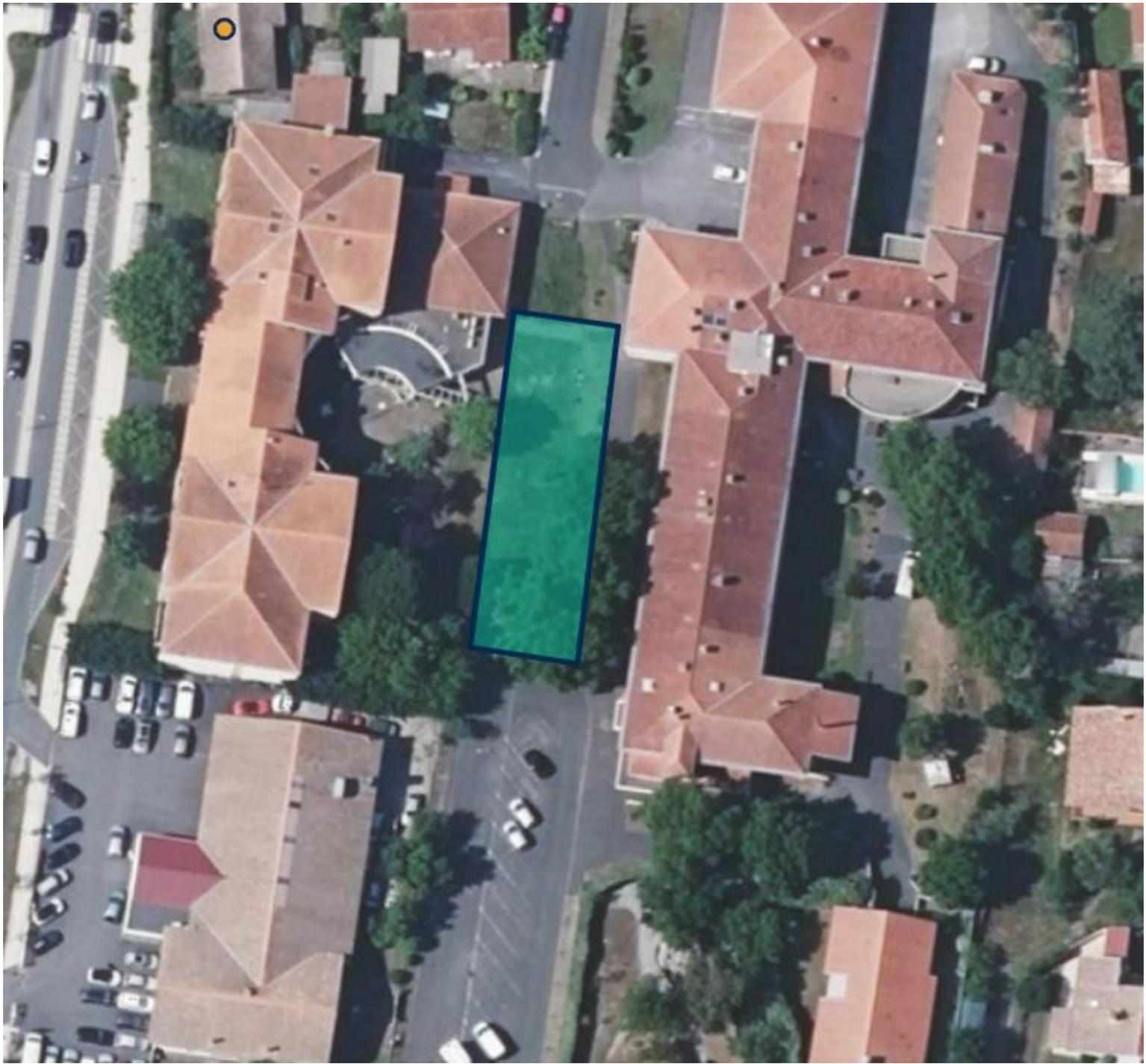
Par ailleurs, l'accès riverain de la maison de retraite Bernard Lesgourgues sera conservé, tel qu'actuellement, depuis la voie ouverte à la circulation publique automobile.

Etat des dépenses

La commune n'a aucune dépense à engager, autre que les frais d'organisation de la présente enquête publique. Tous les autres frais éventuels seront pris en charge par le futur opérateur.

PLAN DE SITUATION ET VUE AÉRIENNE



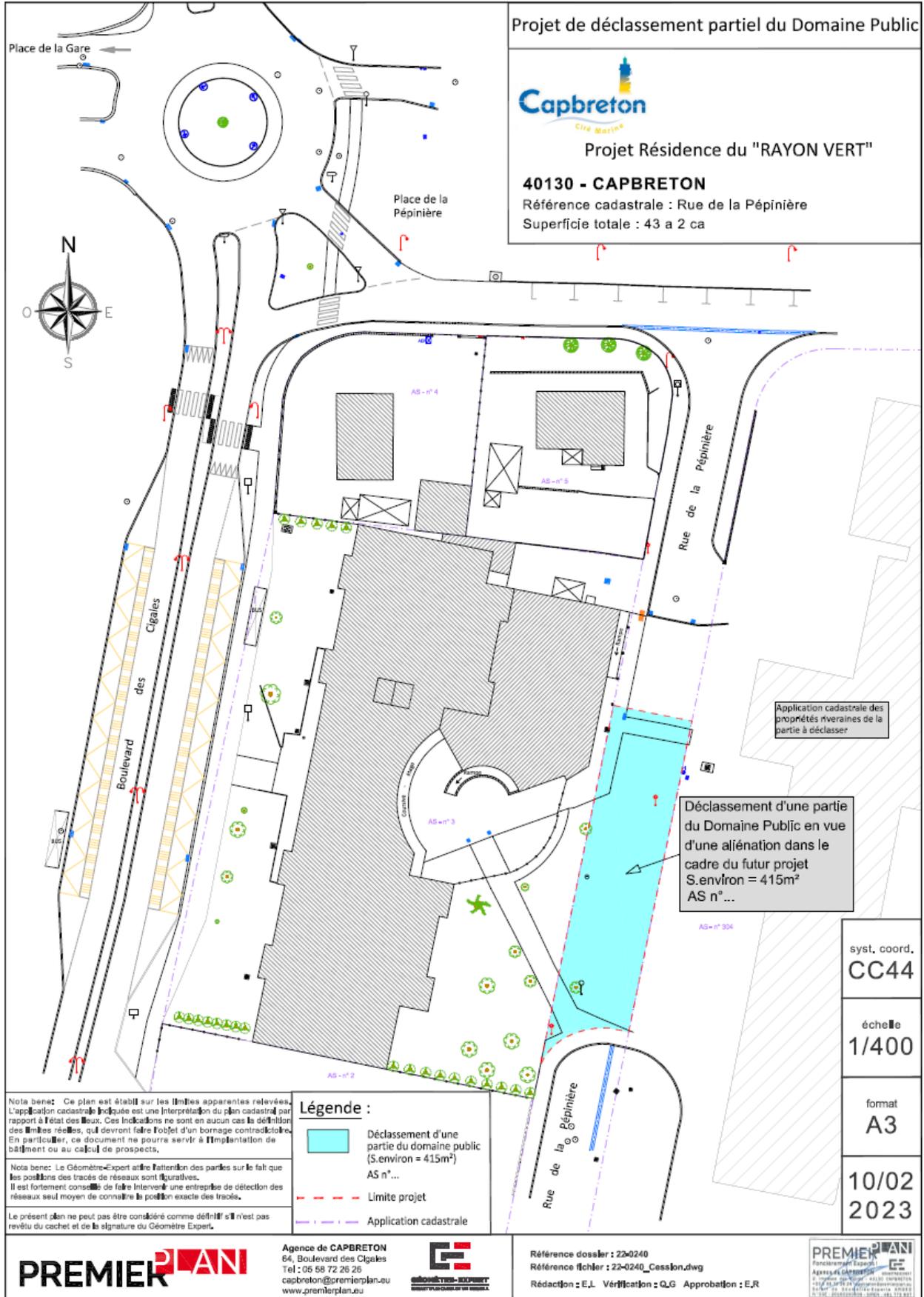


PLAN DE CADASTRE

<p>Département : LANDES</p> <p>Commune : CAPBRETON</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : DAX POLE TOPOGRAPHIQUE 9 AVENUE PAUL DOUMER 40107 40107 DAX tel. 05.58.56.37.48 -fax 05.58.56.37.11 ptgc.400.dax@dgfp.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : AS Feuille : 000 AS 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000</p> <p>Date d'édition : 02/02/2023 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques</p>		<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>



DOCUMENT D'ARPENTAGE



PROPRIÉTÉ VOISINE

NOM	ADRESSE	PARCELLE	ADRESSE PARCELLE
MAISON DE RETRAITE - LESGOURGUES	Place de la Pépinière	AS 304	4 Place de la Pépinière

Madame Laurence MIOSSEC
Directrice
EHPAD Bernard Lesgourgues
4, rue de la Pépinière
40130 CAPBRETON

À Capbreton
Le 20/02/2023

Objet :
Mise à l'enquête
publique du projet de
déclassement partiel du
domaine public – rue de
la Pépinière

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date du 06 février 2023, la commune de Capbreton soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement partiel d'une partie de la rue de la Pépinière, d'une surface d'environ 415m².

L'enquête publique se déroulera en mairie de Capbreton, place Saint-Nicolas, durant la période du lundi 06 mars 2023 jusqu'au lundi 20 mars 2023.

Madame Christine BARROSO, désignée commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales, le lundi 06 mars 2023 de 8h00 à 12h00 et le lundi 13 mars 2023 de 15h00 à 18h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement en vue de consigner vos éventuelles observations ou remarques, sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Capbreton.

Vos observations pourront également être adressées au commissaire enquêteur par écrit à la mairie de Capbreton, Place Saint-Nicolas ou par voie électronique à accueil@capbreton.fr (en indiquant comme objet « Enquête publique – Déclassement partiel rue de la Pépinière »).

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de Capbreton aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la Ville de Capbreton : www.capbreton.fr

Vous souhaitant bonne réception de ces informations et restant à votre entière disposition.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick LACLEDÈRE
Maire de Capbreton

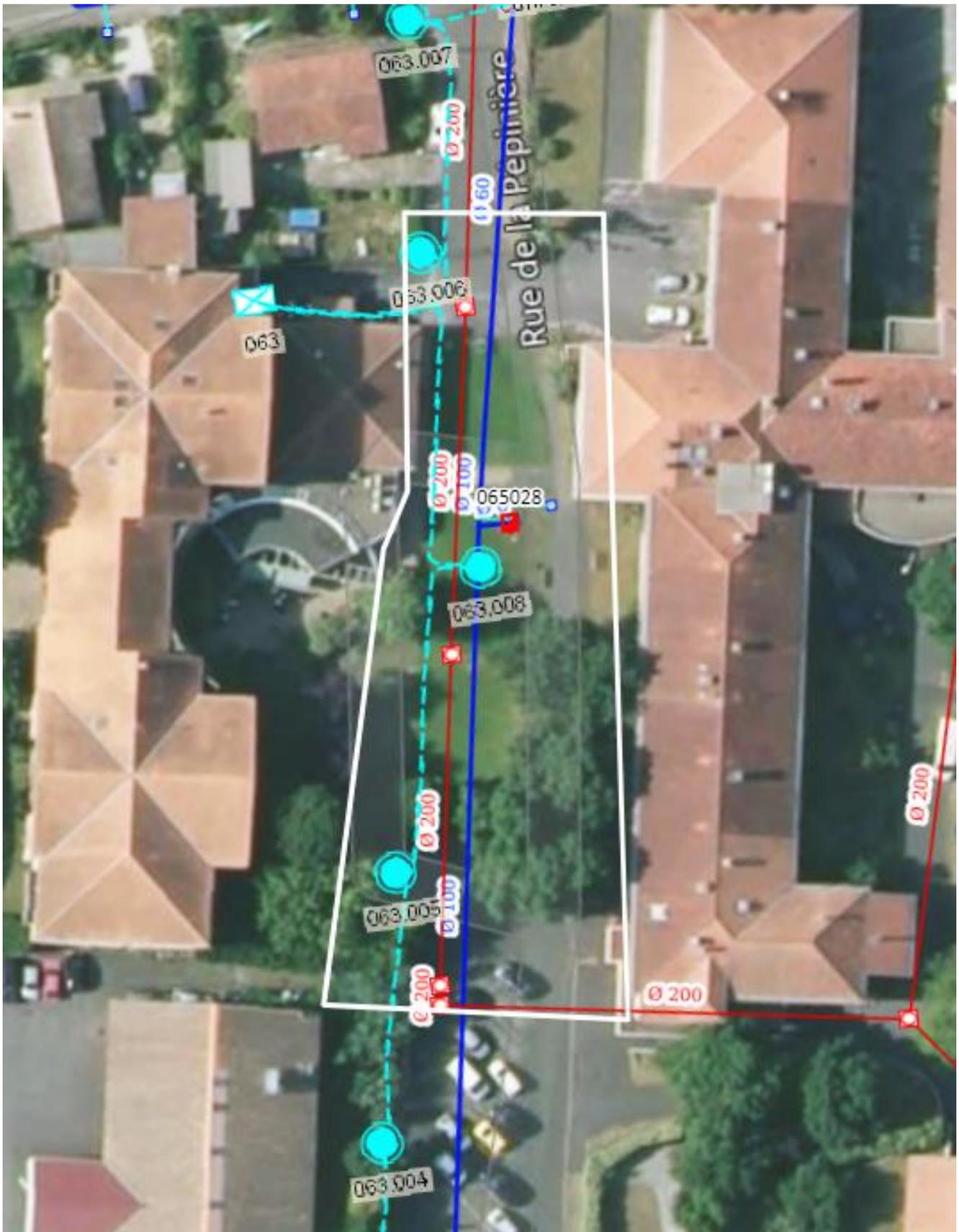


www.capbreton.fr

Mairie de Capbreton
Place Saint-Nicolas
BP – 40130 CAPBRETON

Tél. 05 58 72 10 09
Fax. 05 58 72 25 82
E-mail. accueil-mairie@capbreton.fr

RÉSEAUX PRÉSENTS ET AVIS DES GESTIONNAIRES



Extrait DT réseaux assainissement, adduction d'eau potable et éclairage public – SYDEC



RE: Enquête publique - Déclassement partiel domaine public - Rue de la Pépinière

De : CROS GUILLAUME <GUILLAUME.CROS@sydec40.fr>

A : direction-urbanisme@capbreton.fr <direction-urbanisme@capbreton.fr>

Cc : Hamelin <dirpolter@capbreton.fr>, CHIRLE XAVIER <XAVIER.CHIRLE@sydec40.fr>, LIADOUZE DENIS <DENIS.LIADOUZE@sydec40.fr>

Date : 15/03/2023 17:59

Bonsoir,

Le SYDEC donne un avis favorable pour le déclassement partiel de la rue de la Pépinière.

La mise en place d'une servitude de passage (de minimum 4 mètres de large) sera indispensable pour pouvoir accéder à la conduite d'eau potable pour son entretien ou pour son renouvellement.

Merci

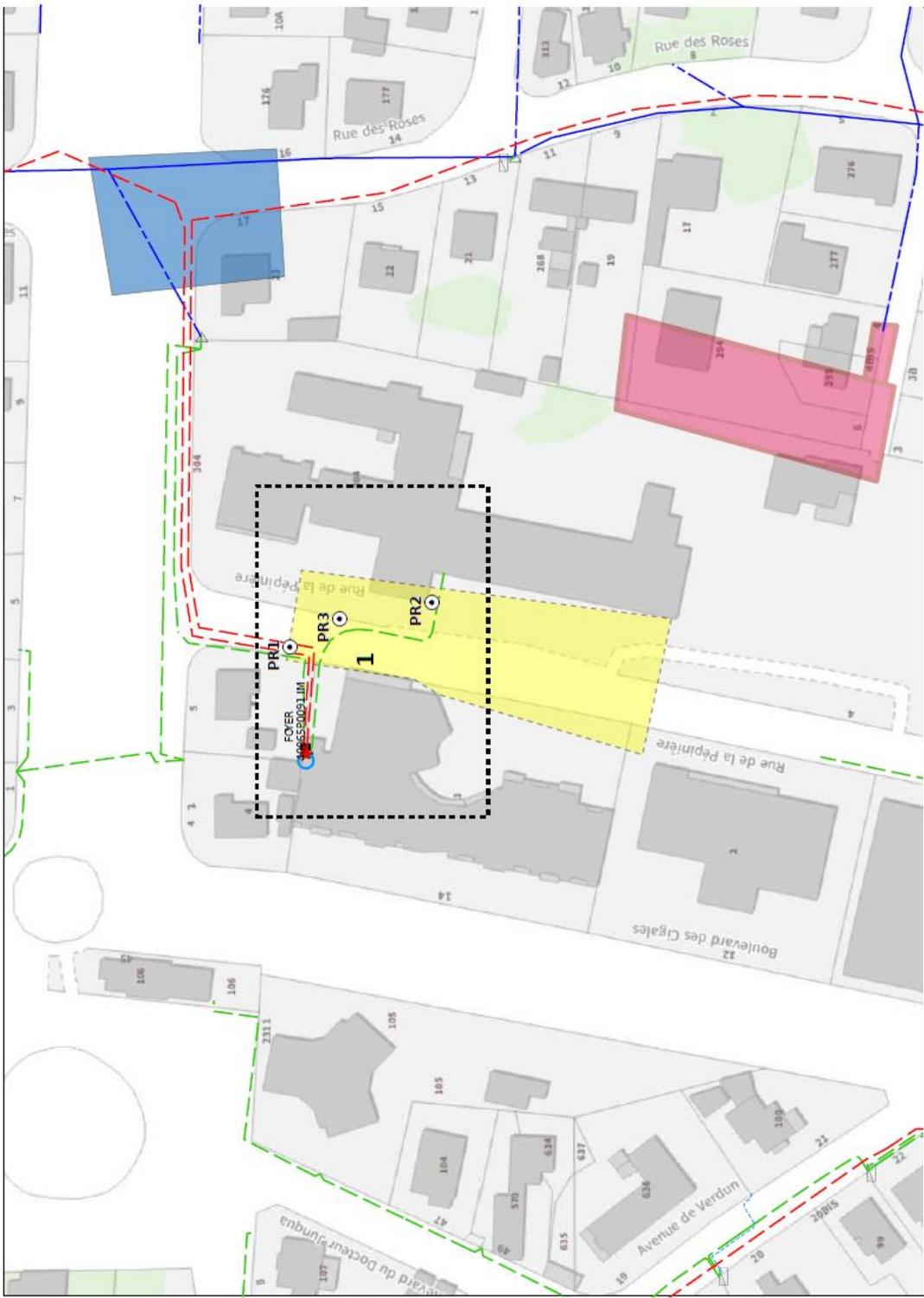
Cordialement

Guillaume CROS

Format - N° de consultation
A3_2023021337903592

Plan d'ensemble des réseaux aériens et souterrains - CARTE A

Numéro Dommage aux ouvrages
Tel : 01 76 61 47 01



© ENEDIS 2021

Plan édité le :
13/02/2023

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :

- Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
- Les réseaux souterrains

leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.

La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.

S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

- Emprise de vos travaux
- Zone de Travaux Impactant le Sol
- Projet de travaux Enedis
- Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

- Réseau électrique
- BT
 - Aérien
 - Torsadé
 - Souterrain
 - HTA
 - Aérien
 - Torsadé
 - Souterrain
 - Galerie

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».



RE: Enquête publique - Déclassement partiel domaine public - Rue de la Pépinière

De : SALLIER Vivien <vivien.sallier@enedis.fr>
A : direction-urbanisme@capbreton.fr <direction-urbanisme@capbreton.fr>
Date : 02/03/2023 17:28

Bonjour,

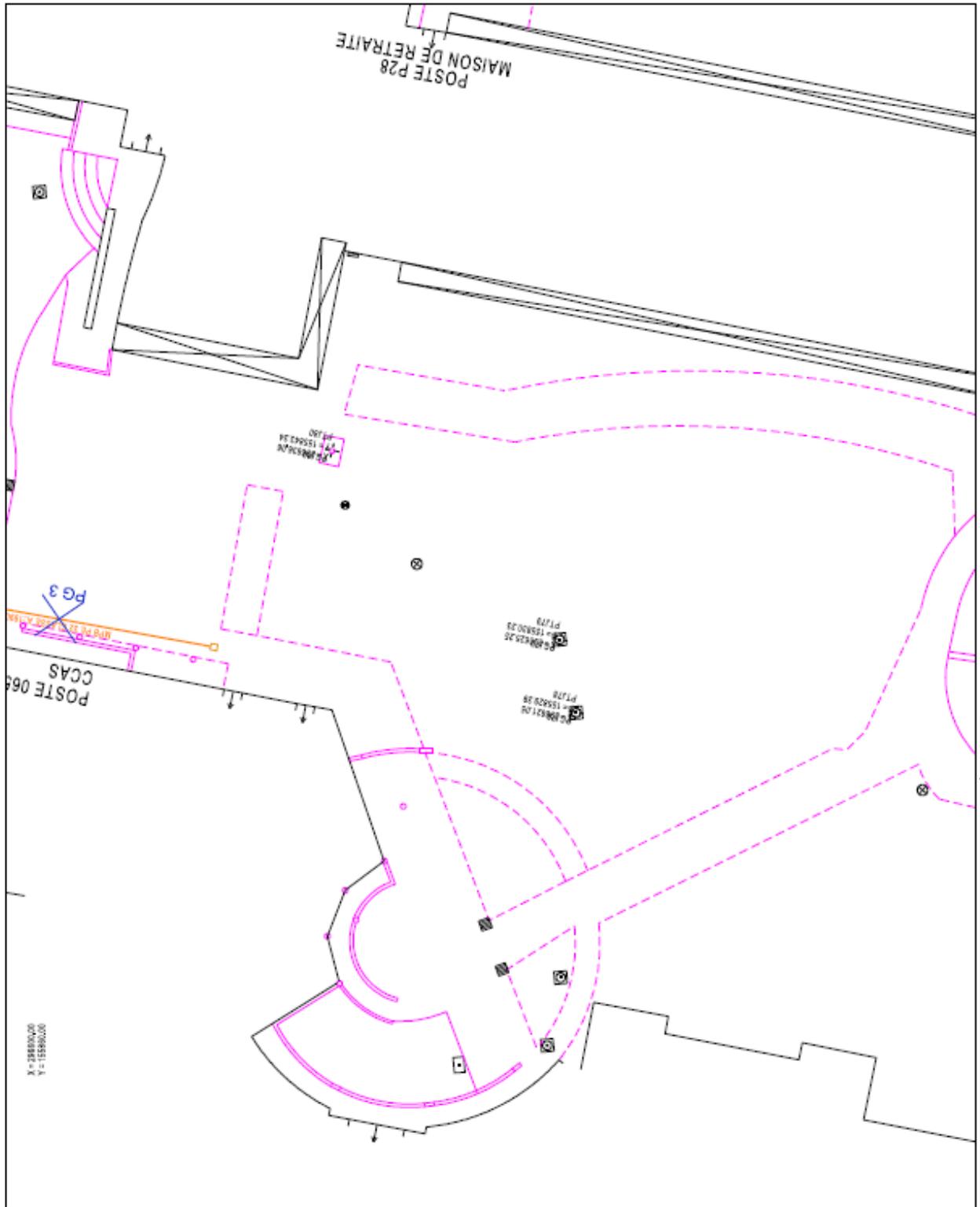
Je vous confirme notre avis favorable à ce déclassement.

Bien cordialement

ENEDIS

Vivien SALLIER
Interlocuteur Collectivités Locales
Sud Landes
Direction Régionale Pyrénées Landes
13 Avenue Francis Planté 40100 Dax
+33 6 68 70 75 77 / 05 58 90 99 56
vivien.sallier@enedis.fr

Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce message. Ce message est destiné exclusivement aux personnes ou entités auxquelles il est adressé et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce document par erreur, merci de nous l'indiquer par retour et procéder à sa destruction.
Please consider the environment before printing this message. This message is intended for the use of the individual or entity to whom it is addressed and may contain information that is privileged or confidential. If you have received this communication by mistake, please notify us immediately by electronic mail, and delete the original message.



GRDF

Format: A3 Paysage

Echelle: 1:200

URDISANCE GAZ, Dossiers & ouvrages
02 47 83 74 44

Activité Urgence Gaz: 0600 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurés sur le plan sont réglés en
fonction de la précision de la mesure des longueurs.
Les réseaux figurés sur le plan sont réglés en
fonction de la précision de la mesure des longueurs.
Voir notice jointe L14 et Compensateur L14/15 (GRDF)

Lambert 2, Altitude

298186,477 m, 185666,392 m, LZE

Coordonnées GRS

43,640 ; -1,425



Utilisateur: S-PH-BATCH-S-PR

Commune: Capbreton

Code INSEE: 40065

Date d'impression: 13/02/2023

Page 3 sur 4

Description :

Numéro Guichet Unique:

2023021337903582

GRDF

Format: A3 Paysage

Echelle: 1:200



ORIGINE GAZ Des travaux à envisager
RUE DE LA PÉPINIÈRE
40065 0193

Autre Origine Gaz: 0605 47 34 33

Classe de précision :

Les réseaux figurés sur le plan sont réglés en
vue de leur utilisation pour la planification
pour l'élaboration d'un autre plan et ne doivent pas
être utilisés pour la planification de travaux.
Voir notice jointe Us et Compagnons sur le site GRDF

Lambert 2 Grand
296195,477 m, 1850013,100 m, L2E

Coordonnées GPS
43,641, -1,425



L'Utilisateur: S-PH-SATCHS-EP
Commune: Capbreton

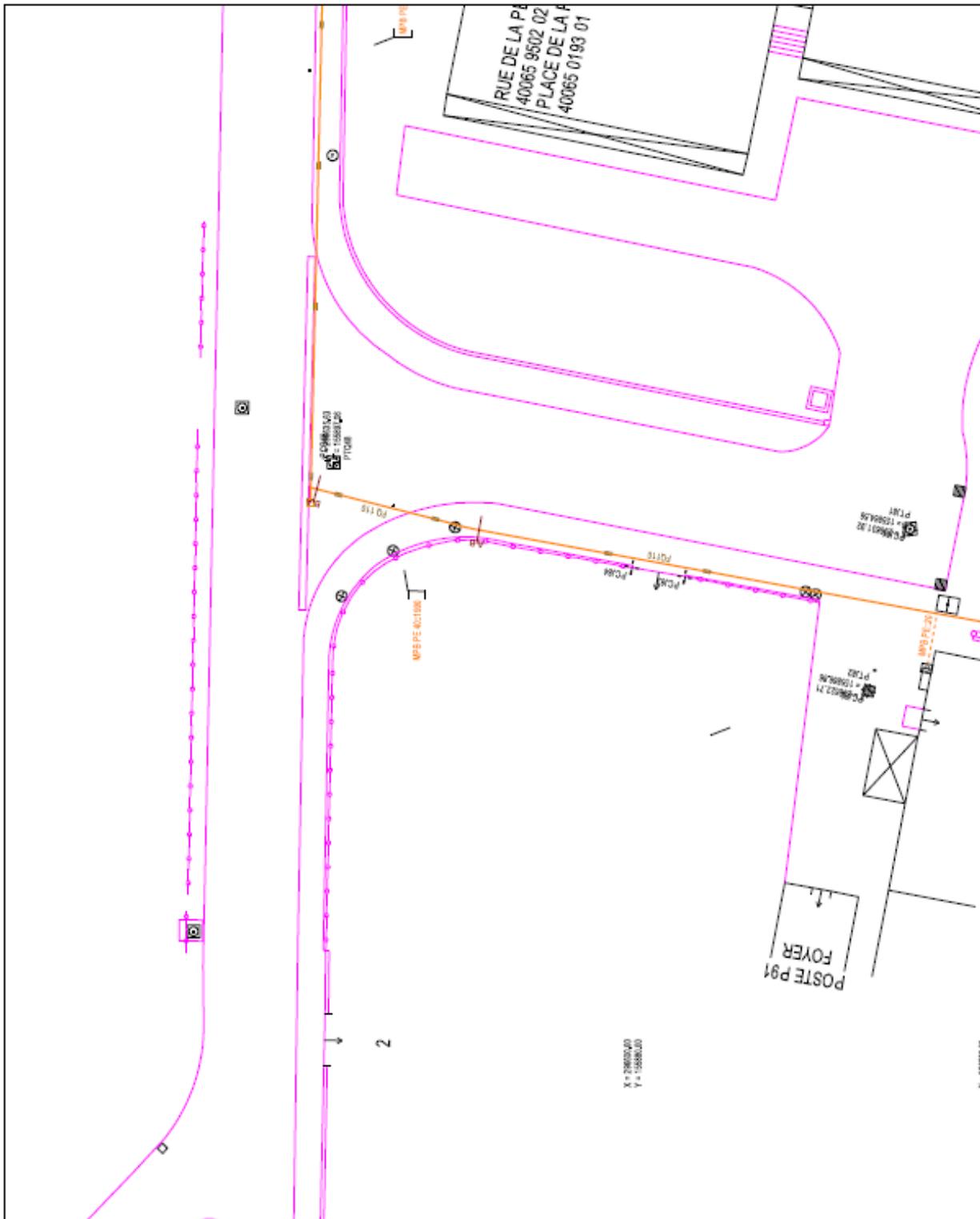
Code INSEE: 40065

Date d'impression: 13/02/2023

Page 4 sur 4

Description :

Numéro Guichet Unique:
2023021337903592



RE: Enquête publique - Déclassement partiel domaine public - Rue de la Pépinière

De : BIBES Jean Paul (Gaz Réseau Distribution France) <jean-paul.bibes@grdf.fr>

A : direction-urbanisme@capbreton.fr <direction-urbanisme@capbreton.fr>

Date : 08/03/2023 16:42

Bonjour,

Il y a vraisemblablement un bout de réseau gaz dans cette emprise.

Comme vous avez prévu de réaliser une convention de servitude de passage de réseau gaz, il faudra y intégrer également l'accès 24h/24 à cette parcelle pour nos agents d'Urgence sécurité Gaz, sans portail ou autre dispositif fermant à clé

A ces conditions, GRDF émet un avis favorable à ce déclassement

Bien cordialement



Jean-Paul BIBES

Conseiller Collectivités Territoriales

Pays Basque Landes

Direction Territoriale Nouvelle Aquitaine

BP 104 - 64101 Bayonne Cedex

Mob. : 06 03 49 88 94

jean-paul.bibes@grdf.fr - 

[@BibesJPaul_GrDF](https://twitter.com/BibesJPaul_GrDF)

www.grdf.fr



CADRE RÉGLEMENTAIRE

EXTRAIT DU CODE DES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC ET L'ADMINISTRATION

Article L134-2

« Créé par ORDONNANCE n°2014-1341 du 23 octobre 2015 – art. »

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision.

Article L134-31

« Créé par ORDONNANCE n°2015-1341 du 23 octobre 2015 – art. »

Les conclusions du commissaire ou de la commission chargée de l'enquête publique sont communiquées, sur leur demande, aux personnes intéressées.

Article R134-5

« Créé par DECRET n°2015-1342 du 23 octobre 2015 – art. »

Lorsqu'en application d'un texte particulier, l'enquête publique est ouverte par une autorité autre que l'une de celles mentionnées aux articles R.134-3 et R.134-4, cette autorité assure également l'organisation jusqu'à la clôture, dans les conditions prévues par le présent chapitre, à l'exception de celles posées à l'article R.134-14.

Article R134-6

« Créé par DECRET n°2015-1342 du 23 octobre 2015 -art. »

L'enquête publique est ouverte, selon les règles définies aux articles R.134-7 à R134-9, soit à la préfecture du département, soit à la mairie de l'une des communes où doit être réalisée l'opération projetée en vue de laquelle l'enquête est demandée.

EXTRAIT DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE

Article L141-3

« Modifié par ORDONNANCE n°2015-1341 du 23 octobre 2015 – art.5 »

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et d'administration.

L'enquête prévue à l'article L.318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation.

Article R141-4

« Créé par DECRET 89-631 1989-09-04 JORF du 08 septembre 1989 »

L'enquête publique prévue au deuxième alinéa de l'article L.141.3 s'effectue dans les conditions fixées par la présente sous-section.

Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête est fixée à quinze jours.

Article R 141-5

« Créé par DECRET 89-631 1989-09-04 JORF du 08 septembre 1989 »

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affichage et éventuellement par tout autre procédé.

Article R 141-6

« Créé par DECRET 89-631 1989-09-04 JORF du 08 septembre 1989 »

Le dossier d'enquête comprend :

- a) Une notice explicative ;*
- b) B) Un plan de situation ;*
- c) S'il y a lieu, une appréciation commissaire par nature de dépense à effectuer ;*
- d) L'étude d'impact, lorsqu'elle est prévue par la réglementation en vigueur.*

Lorsque le projet est mis à l'enquête est relatif à la délimitation ou à l'alignement des voies communales, il comprend en outre :

- a) Un plan parcellaire comportant l'indication d'une part de limites existantes de la voie communale à, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées de la voie communale ;*
- b) La liste des propriétaires des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet ;*
- c) Eventuellement, un projet de plan de nivellement.*

Article R 141-7

« Créé par DECRET 89-631 1989-09-04 JORF du 08 septembre 1989 »

Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie ans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics. Lorsque leur domicile est inconnu la notification est faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

Article R141 -8

« Créé par DECRET 89-631 1989-09-04 JORF du 08 septembre 1989 »

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Ce registre, à feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Article R141-9

« Créé par DECRET 89-631 1989-09-04 JORF du 08 septembre 1989 »

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Article R 141-10

« Créé par DECRET 89-631 1989-09-04 JORF du 08 septembre 1989 »

Lorsque des travaux intéressant la voie communale donnent lieu à enquête publique en application de la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 et du décret n°85-453 du 23 avril 1985, cette enquête est organisée :

- a) Par le maire, dans les conditions fixées aux chapitre Ier et II du décret du 23 avril 1985 précité, quant les travaux ne donnent pas lieu à expropriation ;*

b) *Par le préfet, dans les conditions fixées aux articles R.11-14-1 à R.11-15.15 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, dans le cas contraire.*

EXTRAIT DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Article L1311-1

« Modifié par ORDONNANCE n°2006-460 du 21 avril 2006 – art. 3 JORF du 22 avril 2006 en vigueur le 1^{er} juillet 2006 »

Conformément aux dispositions de l'article L.3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les propriétés qui relèvent du domaine public des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont inaliénables et imprescriptibles.

Toutefois, les propriétés qui relèvent de ce domaine peuvent être cédées dans les conditions fixées à l'article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques ou échangées dans les conditions fixées aux articles L.3112-2 et L.3112-3 du même code.

EXTRAIT DU CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES

Article L2141-1

Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Article L3111-1

Les biens des personnes publiques mentionnées à l'article L.1, qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles.



COMMUNE DE CAPBRETON

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE DÉCLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC
RUE DE LA PÉPINIÈRE

DOSSIER ADMINISTRATIF

- ❖ **Délibération de lancement de procédure d'enquête publique**
- ❖ **Arrêté d'ouverture d'enquête publique**
- ❖ **Avis d'enquête publique**
- ❖ **Annonces légales**
- ❖ **Constats d'affichage**

DÉLIBÉRATION DE LANCEMENT PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du Conseil Municipal de la Commune de Capbreton Séance du 31 janvier 2023

Le Conseil Municipal de la commune de CAPBRETON dûment convoqué le 25 janvier 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Patrick LACLÉDÈRE Maire de CAPBRETON.

Étaient présents : Patrick LACLÉDÈRE, Louis GALDOS, Françoise AGIER, Jean-Luc ASCHARD, Soline GRAVOUIL, Céline FOURNIER, Étienne CARRÈRE, Claire MARSAL GUEZE, Jean-Marc GIBERT, Françoise PETIT, Cyril NAZABAL, Patrice TROUVÉ, Jean-Yves SORIN, Anne MOLLÉ, Alexandra DASSÉ, Nathalie MEIRELES ALLADIO, Rudy MARÉCHAL, Véronique PUJOL, Marc MILHÈRES, Sarah PITOT, Jacques SCHNEIDER, Bernard CALÈS, Maité SAINT-PAU, Cédric LARRIEU, Nathalie DUFAU.

Absents excusés : Armelle BARBE a donné pouvoir à Françoise PETIT, Shanelle BARBIER a donné pouvoir à Louis GALDOS, Serge MACKOWIAK a donné pouvoir à Nathalie DUFAU, Alexandra LUX a donné pouvoir à Cédric LARRIEU.

Secrétaire de séance : Sarah PITOT.

2023-09 LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE DÉCLASSEMENT PARTIEL RUE DE LA PÉPINIÈRE

- Vu** le Code de la voirie routière,
- Vu** l'article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques portant sur la consistance du domaine public,
- Vu** l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la sortie des biens du domaine public des collectivités territoriales,

Considérant le projet immobilier envisagé qui permettra une offre de 91 logements dont 57 logements sociaux,

Considérant la demande de l'Office Public de l'Habitat XL HABITAT sollicitant la commune pour acquérir une bande de terrain d'une surface totale d'environ 415 m² du domaine public située au droit de leur propriété, dont la destination d'espace vert sera conservée,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désaffectation et au déclassement d'une bande d'environ 415 m² dans la perspective d'une cession à l'Office Public de l'Habitat et conformément au plan joint,

Après avis favorable de la commission aménagement – urbanisme – stratégie – littoral en date du 12 janvier 2023,

Après avis favorable de la commission administration générale – finances – éthique en date du 30 janvier 2023,



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité *par 29 voix pour* :

- **DÉCIDE** de procéder au lancement d'une enquête publique relative à la désaffectation et au déclassement, de la bande d'environ 415m² susmentionnée et située dans l'emprise de la rue de la Pépinière, figurant sur le plan de géomètre ci-annexé,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à mettre en place les mesures correspondantes (publicité, saisine du Tribunal administratif ...)
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour « extrait » certifié conforme.


Le Maire,
Patrick LACLÈDÈRE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la publication, par courrier ou dépôt sur place à l'adresse Villa Nouébas - 50 cours Lyautéy - 64100 Pau cedex ou par voie dématérialisée sur le site www.teleraucours.fr

Délibération transmise électroniquement le : 09/02/2023

Certifié exécutoire pour avoir été transmis à la Sous-Préfecture le : 09/02/2023

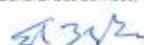
Affiché, le :

Notifié le :

Publié le : 10/02/2023

P/Le Maire, par délégation,

Le Directeur Général des Services,


Michael EL BÈZE



ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023



ID : 040-214000655-20230206-2023020641-AR

Département des Landes
Canton du pays Tyrossais
Commune de CAPBRETON

ARRETE DU MAIRE N°41 – 2023

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE AUX FINS DE : DÉCLASSEMENT PARTIEL RUE DE LA PÉPINIÈRE

Le Maire,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code de la voirie routière et notamment les articles R 141-4 et suivants,
- Vu** le Code des Relations entre le Public et l'Administration, notamment les articles L134-1 et 134-2, et R134-3 et suivants,
- Vu** la délibération municipale n°2023-09 en date du 31 janvier 2023 relative au lancement d'une enquête publique du déclassement partiel – rue de la République,
- Vu** les pièces du dossier d'enquête publique,

Considérant la demande de l'Office Public de l'Habitat - XL Habitat, d'acquérir une bande de terrain de 415 m² située au droit de leur propriété, en vue de la réalisation d'un programme immobilier à caractère social,

Considérant qu'il est nécessaire de désaffecter et de déclasser 415m² d'espace vert situés dans l'emprise publique de la rue de la Pépinière,

Considérant que la destination actuelle en espace vert ouvert au public sera conservée et l'espace réaménagé,

ARRETE

Article 1^{er} :

Le projet de désaffectation et de déclassement d'une partie du domaine public située dans la rue de la Pépinière est soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations du public.

Article 2 :

Les pièces du dossier mis à l'enquête, ainsi qu'un registre à feuillets non-mobiles côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la Mairie de Capbreton pendant quinze jours consécutifs du 06 mars 2023 au 20 mars 2023 inclus, aux heures d'ouverture de la Mairie.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, à la Mairie de Capbreton.

Le dossier peut aussi être consulté sur le site internet suivant : www.capbreton.fr.

Article 3 :

Madame BARROSO Christine, Ingénieur libéral, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées sous pli à la mairie, de manière à ce qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.



Elle assurera plusieurs permanences en mairie afin de recevoir toute personne intéressée :

- Le lundi 06 mars 2023 de 8h à 12h
- Le lundi 13 mars 2023 de 15h à 18h

Article 4 :

A l'expiration du délai fixé à l'article 2, le registre d'enquête sera clos, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre à la commune le dossier et ses conclusions.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage à la mairie de Capbreton, à compter du 20 février 2023, c'est-à-dire quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Il sera aussi affiché sur site, rue de la Pépinière, durant les mêmes périodes.

L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat du maire.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la police municipale, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Capbreton, le 06 février 2023

Le Maire,



Patrick LACLÉDÈRE

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la notification, par courrier ou dépôt sur place à l'adresse Villa Noulibas - 50 cours Lyautey - 64100 Pau cedex ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr
- Informe que le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales

Arrêté transmis électroniquement le :

Certifié exécutoire pour avoir été transmis à la Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

Publié le :

P/Le Maire, par délégation,

Le Directeur Général des Services,




Michael EL BEZE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



COMMUNE DE CAPBRETON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE DÉCLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC RUE DE LA PÉPINIÈRE

Par arrêté en date du 06/02/2023, le Maire de Capbreton a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de déclassement d'une partie du domaine public - rue de la Pépinière, qui se déroulera pendant une durée de 15 jours consécutifs, à la mairie de Capbreton, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi : 8h00-18h00, mardi à jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30, vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h30 et samedi : 9h00-12h00).

Du lundi 06 mars 2023 à 8h00 au lundi 20 mars 2023 à 17h30

La procédure de déclassement d'une partie du domaine public attenant à la parcelle AS 3, située rue de la Pépinière, est engagée afin de l'incorporer dans le domaine privé communal en vue d'une aliénation future.

À cet effet, Madame BARROSO Christine, Ingénieure libérale, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, à la mairie de Capbreton :

Le lundi 06 mars 2023 de 8h00 à 12h00, au rez-de-chaussée de la mairie de Capbreton

Le lundi 13 mars 2023 de 15h00 à 18h00, au rez-de-chaussée de la mairie de Capbreton

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations, propositions et les adresser au commissaire enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Mme BARROSO Christine, commissaire enquêteur, mairie de Capbreton, Place Saint-Nicolas, 40130 Capbreton, avec la mention « Enquête publique – Déclassement partiel rue de la Pépinière »
- Sur le registre d'enquête papier déposé à la mairie de Capbreton
- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : accueil@capbreton.fr en indiquant comme objet « Enquête publique - Déclassement partiel rue de la Pépinière »

La limite de réception des courriers et courriels est fixée au lundi 20 mars 2023 à 17h30. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête publique, il sera également consultable sur le site internet de la commune de Capbreton, à l'adresse suivante : www.capbreton.fr (rubrique « Enquêtes publiques »).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de Capbreton aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la Ville de Capbreton : www.capbreton.fr (rubrique « Enquêtes publiques »).

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal est l'autorité compétente pour procéder au déclassement du domaine public.

Le Maire, Patrick Laclédère

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



PREFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Liberté Égalité Fraternité

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n° 2023/BAE/002 en date du 20 janvier 2023, il sera procédé **du lundi 6 mars 2023 à 9 heures au vendredi 7 avril 2023 à 12 heures inclus** à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ETEX France Building Performance pour le renouvellement de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de gypse sur la commune de Carresse-Cassaber.

Ce dossier comporte une étude d'impact.

La Mission régionale d'autorité environnementale a émis un avis le 29 novembre 2022 auquel l'autorité responsable du projet a répondu le 19 décembre 2022. La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est M. Frédéric COMTE, chef d'exploitation de la carrière de la Société ETEX France Building Performance, route de Lahontan, lieu-dit Bielle - 64270 Carresse-Cassaber, joignable au 05 59 38 49 40.

Le projet prévoit le renouvellement avec approfondissement d'une carrière à ciel ouvert de calcaire sur une superficie totale de 86 ha sur une durée de 30 ans, dont 28 dédiés à l'extraction et 2 pour finaliser la remise en état du site. Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation (A) pour les rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Rubrique A3	Activité (*)	Liberté de la rubrique (activité) Critères de classement	Nature de l'installation (Bâtiment, atelier, procédé...)	Caractéristiques de l'installation / Capacités maximales
2510-1	A	Exploitation de carrière		Production maxi commerciale : 350 000 t/an
2720-2	A	Installation de stockage de déchets résiduaires, l'extraction des ressources minérales ainsi que de l'exploitation de carrières	Stériles non dangereux, non inertes	

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation (A) pour les rubriques suivantes de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités :

Rubrique A3	Activité (*)	Liberté de la rubrique (activité) Critères de classement	Nature de l'installation	Caractéristiques de l'installation / Capacités maximales
2.1.5.0	A	Rejet d'eau pluviale dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet		Surface d'environ 120 ha
3.2.3.0	A	Plan d'eau permanent ou non	Plan d'eau à l'état de la remise en état	Superficie d'environ 24 ha

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de déclassement partiel du domaine public - Rue de la Pépinière

Par arrêté en date du 6 février 2023, le Maire de Capbreton a prescrit l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet de déclassement d'une partie du domaine public appartenant à la parcelle AS, 3, rue de la Pépinière, en vue d'une aliénation future.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Capbreton, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée de 15 jours consécutifs : **Du lundi 6 mars 2023 à 9 heures au lundi 20 mars 2023 à 17 h 30.** A cet effet, M^{me} BARRIOSO Christine, ingénieur libérale, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, à la mairie de Capbreton, les :
- **Lundi 6 mars 2023 de 9 h à 12 heures, au rez-de-chaussée de la Mairie de Capbreton.**
- **Lundi 13 mars 2023 de 15 h à 18 heures, au rez-de-chaussée de la Mairie de Capbreton.**

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et les adresser au commissaire enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : M^{me} BARRIOSO Christine, commissaire enquêteur, mairie de Capbreton, place Saint-Nicolas, 40130 Capbreton, avec la mention Enquête publique.
- Déclassement partiel rue de la Pépinière.
- Sur le registre papier déposé à la mairie de Capbreton.
- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : accueil@capbreton.fr en indiquant comme objet Enquête publique.
- Déclassement partiel rue de la Pépinière.

La limite de réception des courriers et courriels est fixée au **lundi 20 mars 2023 à 17 h 30.** Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.



Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100% gratuit sur sudouest-marchespublics.com

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

Annonces légales

Vie des sociétés

LAFARGUE BIOENERGIE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 01/02/2023, il a été constitué une EARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LAFARGUE BIOENERGIE
Objet social : Exploitation agricole
Siège social : 280 route de clermont, 40350 MIMBASTE
Capital : 8 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DAX
Gérance : Monsieur LAFARGUE Maxime, demeurant 416 route des cassou, 40350 MIMBASTE

« L'information locale a de la valeur pour mon organisation. Je fais ma veille business et économique pour repérer les opportunités commerciales pour moi et mes collaborateurs »

Olivier D., Dir. commercial et marketing (64)



NOS ABONNEMENTS PROFESSIONNELS ADAPTÉS À VOS BESOINS.

abonnement.pro@sudouest.fr



Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

4^e modification du Plan local d'urbanisme

Par arrêté n° 2023/170 du 7 février 2023, le maire de Biscarrosse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de 4^e modification du plan local d'urbanisme.

L'objet de la modification est de prendre en compte, dans le plan local d'urbanisme, les secteurs déjà urbanisés (SDU) de la commune identifiés par le SOUTI du BOM.

L'enquête se déroulera du 6 mars 2023 9h30 au 7 avril 2023 17 heures inclus pour une durée de 32 jours consécutifs aux services techniques de la mairie de Biscarrosse, 149, avenue du 14-Juillet, 40600 Biscarrosse.

M. Claude LABAUD a été nommé en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Pau. Il se tiendra à disposition du public aux services techniques de la commune de Biscarrosse :

- le **lundi 6 mars 2023**, de 9h30 à 12h30 ;
- le **lundi 13 mars 2023**, de 14h à 17 heures ;
- le **mercredi 22 mars 2023**, de 9h30 à 12h30 ;
- le **jeudi 30 mars 2023**, de 9h30 à 12h30 ;
- le **vendredi 7 avril 2023**, de 14h à 17 heures.

Le dossier d'enquête publique comporte un rapport de présentation, le règlement et le zonage modifiés, les avis des personnes publiques associées et le registre d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, à la mairie de Biscarrosse aux services techniques aux jours et heures habituels soit du lundi au vendredi de 9 heures à 12h30 et de 14h à 17 heures ; ou les jours et heures habituels soit du lundi au vendredi de 9 heures à 12h30 et de 14h à 17 heures, au 14-Juillet, BP 40161, 40600 Biscarrosse Cedex, ou par voie numérique à l'adresse suivante :

commissaire-pluriville-biscarrosse.fr ou via le formulaire contact sur le site Internet de la commune de Biscarrosse à l'adresse suivante : www.ville-biscarrosse.fr

Toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, auprès de M^{me} le Maire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Le public pourra consulter en mairie et sur le site internet de la commune le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an.

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la 4^e modification du plan local d'urbanisme éventuellement modifié au vu des conclusions de l'enquête.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de déclassement partiel du domaine public - Rue de la Pépinière

Par arrêté en date du 6 février 2023, le Maire de Capbreton a prescrit l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet de déclassement d'une partie du domaine public affecté à la parcelle AS, 3, rue de la Pépinière, en vue d'une affectation future.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Capbreton, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée de 15 jours consécutifs : **du lundi 6 mars 2023 à 8 heures au lundi 20 mars 2023 à 17 h 30.**

À cet effet, M^{me} BARROSO Christine, ingénieure libérale, est désignée en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, à la mairie de Capbreton, les :

- **Lundi 6 mars 2023 de 9 h à 12 heures, au rez-de-chaussée de la Mairie de Capbreton.**
- **Lundi 13 mars 2023 de 15 h à 18 heures, au rez-de-chaussée de la Mairie de Capbreton.**

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et les adresser au commissaire enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : M^{me} BARROSO Christine, commissaire enquêteur, mairie de Capbreton, place Saint-Nicolas, 40130 Capbreton, avec la mention Enquête publique.
- Déclassement partiel rue de la Pépinière.
- Sur le registre papier déposé à la mairie de Capbreton.
- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : accueil@capbreton.fr en indiquant comme objet Enquête publique.

Le dossier d'enquête publique, le rapport de présentation et le registre d'enquête, sont consultables pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Capbreton, sur le site internet de la commune : www.capbreton.fr



Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
Autorisation environnementale
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Carresse-Cassaber

Il est rappelé au public qu'en application de l'arrêté préfectoral n° 2023/BAE/002 en date du 20 janvier 2023, il sera procédé **du lundi 6 mars 2023 à 9 heures au vendredi 7 avril 2023 à 12 heures inclus** à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ETEX France Building Performance pour le renouvellement de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de gypse sur la commune de Carresse-Cassaber.

Ce dossier comporte une étude d'impact.

La Mission régionale d'autorité environnementale a émis un avis le 29 novembre 2022 auquel l'autorité responsable du projet a répondu le 19 décembre 2022. La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est M. Frédéric CONTE, chef d'exploitation de la carrière de la Société ETEX France Building Performance, route de Lahontan, lieu-de-Belle-64270 Carresse-Cassaber, joignable au 05 59 38 49 42.

Le projet prévoit le renouvellement avec approfondissement d'une carrière à ciel ouvert de calcaire sur une superficie totale de 98 ha sur une durée de 30 ans, dont 28 dédiés à l'extraction et 2 pour finaliser la remise en état du site.

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation (A) pour les rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Rubrique Aliste	Numéro (N)	Libellé de la rubrique (y compris Critères de classement)	Nature de l'installation (bâtiment, atelier, procédé...)	Caractéristiques de l'installation / Capacité maximale
2510-1	A	Exploitation de carrières		Production maximale commerciale : 350 000 t/an
2709-2	A	Installation de stockage de déchets résiduaires de l'extraction des ressources minérales ainsi que de l'exploitation de carrières		Situations d'extraction non dangereuses, non inertes

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation (A) pour les rubriques suivantes de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités :

Rubrique Aliste	Numéro (N)	Libellé de la rubrique (y compris Critères de classement)	Régime de l'installation	Caractéristiques de l'installation / Capacité maximale
21.03	A	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, aggrégation de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet		Surface d'exercice : 120 ha
3.2.3.0	A	Plan d'eau permanent ou non	Plan d'eau à l'issue de la remise en état	Superficie d'environ : 24 ha

3.2.3.0	A	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remplissage de zones humides ou de marais	Assèchement de zones humides durant l'exploitation	La zone asséchée est d'environ : 1,2 ha
---------	---	---	--	---

Commune où le projet sera réalisé : Carresse-Cassaber.
Commune siège de l'enquête : Carresse-Cassaber.

Communes concernées par le rayon d'affichage : Aurignac, Carresse-Cassaber, Castagnède, Escos, Libentès-Wierfranche, Lahontan, Lères, Saint-Dés, Saint-Nicolas-Léon, Salles-de-Béarn, dans le département des Pyrénées-Atlantiques ; Saint-Cirq du Gave et Sorde-l'Abbaye dans le département des Landes.

M^{me} Virginie ALLEZARD, ingénieure conseil, a été désignée par la présidente du Tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire-enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Carresse-Cassaber, lors des permanences suivantes :

- le **lundi 6 mars 2023 de 9h à 12 heures,**
- le **mardi 14 mars 2023 de 9h à 12 heures,**
- le **jeudi 20 mars 2023 de 14h à 17 heures,**
- le **mercredi 29 mars 2023 de 9h à 12 heures,**
- le **vendredi 7 avril 2023 de 9h à 12 heures.**

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que la réponse de l'autorité responsable du projet à cet avis, seront consultables :

- * Sur support papier :
- au maire de Carresse-Cassaber - 1 rue Daré-Biar - 64270 Carresse-Cassaber - le lundi de 9h à 12 heures et de 15h30 à 17h30 ; le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 9h à 12 heures ;
- à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, à Pau (secrétariat général aux affaires départementales - bureau de l'aménagement de l'espace), du lundi au vendredi de 9h à 12 heures et de 14h à 16 heures, entrée 4, 3^e étage, porte 310.

- * Sur un poste informatique :
- à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, à Pau (secrétariat général aux affaires départementales - bureau de l'aménagement de l'espace), de 9h à 12 heures et de 14h à 16 heures, entrée 4, 3^e étage, porte 310.
- * Sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques - enquêtes publiques en cours.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Carresse-Cassaber ;
- par courrier électronique, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse : pref-aménagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr ;
- par courrier postal, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Carresse-Cassaber - 1 rue Daré-Biar - 64270 Carresse-Cassaber.

Toute observation et proposition, courrier postal ou courrier électronique après le vendredi 7 avril 2023 à 12 heures ne pourra pas être prise en considération par le commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables, pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Carresse-Cassaber, sur le site internet de la préfecture :

- www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques - enquêtes publiques classées, ainsi qu'à la préfecture.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

VIVEZ L'EXPIÉRIENCE

Terre de Vins

ABONNEZ-VOUS

à partir de **4€** /mois

FORMULE EXPÉRIENCE
Digital - Magazine - Événements

Rendez-vous sur abonnement.terrede vins.com



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Objet d'ouvrage :

COMMUNE DE LESPERON
54 Place Saint-Pierre 40260 Lesperon

Mode de passation du marché : Marché de travaux par procédure adaptée (articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la commande publique)

Objet du marché : Pôle artisanal - Réhabilitation d'un bâtiment existant

Nom et désignation des lots : Les prestations sont réparties en 10 lots

Lot n° 01 : Démolitions - Gros-Oeuvre

Lot n° 02 : Charpente Bois - Bardage Bois - Isolation

Lot n° 03 : Couverture - Zinguerie - Verrière

Lot n° 04 : Menuiseries extérieures bois

Lot n° 05 : Plâtrerie - Menuiseries bois

Lot n° 06 : Plomberie - Sanitaire

Lot n° 07 : Electricité courants faibles

Lot n° 08 : Chauffage - Ventilation

Lot n° 09 : Carrelage - Faïence

Lot n° 10 : Peinture

Critères d'attribution : Les offres seront analysées conformément aux règles en la matière, par une liste des critères de choix se fonderont sur :

- Prix des prestations sur 50 %

- Valeur technique, garanties professionnelles, et qualité sur 40 %

- Moyens, références et qualifications, en la matière sur 10 %

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Les candidats ont à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux, avec :

- Déclaration conforme au modèle joint (DC1 et DC 2) ou, le cas échéant, copie du jugement prononçant le redressement judiciaire.

- Un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement (cadre ci-joint à compléter - ATTR11)

- Le Cahier des clauses Administratives Particulières joint au dossier de consultation sans modification CCAP.

- Le Cahier des clauses Techniques Particulières joint au dossier de consultation, sans modification : CCTC TCE.

- Le Cahier des clauses Techniques Particulières, de chacun des lots, joint au dossier de consultation, sans modification autres que celles prévues au présent document

- Le devis de l'entreprise retenue formant Cadre de Décomposition du Prix Global et unitaire, de chacun des lots, complété par les quantités et prix unitaires.

- Les attestations des administrations, organismes et comptables chargés de la tenue et du recouvrement des impôts et cotisations de sécurité sociale et d'allocation familiale, de congés payés et de chômage - intempéries établis postérieurement au 1^{er} décembre de l'année précédente la présente consultation (Cf formulaire NOT12 occupant les attestations fiscales et sociales).

- Documents ou attestations spécifiés au Code du Travail.

- La liste des sous-traitants ou co-traitants éventuels, que l'entrepreneur envisage de proposer à l'agrément du maître de l'ouvrage (cf : formulaire DC4).

- Copie de la qualification professionnelle en vigueur à la date de la remise de l'offre.

- Des attestations d'assurance décennale et responsabilités civiles.

- Des partenaires habituels de l'entreprise.

Date limite de réception des offres : 21-04-2023 à 18h

Dossiers à retirer : Sous format électronique, les dossiers peuvent être téléchargés sur le site www.marchespublics.landespublic.org

Adresse à laquelle les offres doivent être renvoyées : commune de Lesperon, Place Saint-Pierre 40260 Lesperon. Sur l'enveloppe sera mentionné « ne pas ouvrir l'enveloppe avant le jour de l'ouverture des offres ».

Personnes habilitées à donner les renseignements :

Responsable technique : Agence 3aM Rue des Tilleuls 40170 Mézos Tél : 06 13 21 25 09

Responsable administratif : commune de Lesperon Tél : 05 58 89 60 08

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Pau

Date d'envoi de la publication : 03-02-2023

L23AL00589

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE DÉCLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC - RUE DE LA PÉPINIÈRE

Par arrêté en date du 06/02/2023, le Maire de Capbreton a prescrit l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet de déclassement d'une partie du domaine public appartenant à la parcelle AS 3 - Rue de la Pépinière, en vue d'une aliénation future.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Capbreton, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée de 15 jours consécutifs : **Du lundi 06 mars 2023 à 8 h au lundi 20 mars 2023 à 17 h 30.**

A cet effet, Madame BARROSO Christine, Ingénieur libéral, est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public, à la mairie de Capbreton, les : **Lundi 06 mars 2023 de 8 h à 12 h, au rez-de-chaussée de la Mairie de Capbreton - Lundi 13 mars 2023 de 15 h à 18 h, au rez-de-chaussée de la Mairie de Capbreton.**

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et les adresser au Commissaire Enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante :

Mme BARROSO Christine, Commissaire Enquêteur, mairie de Capbreton, Place Saint-

Nicolas 40130 Capbreton, avec la mention « Enquête publique - Déclassement partiel rue de la Pépinière »

- Sur le registre papier déposé à la mairie de Capbreton

- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : accueil@capbreton.fr en indiquant comme objet « Enquête publique - Déclassement partiel rue de la Pépinière »

La limite de réception des courriers et courriels est fixée **au lundi 20 mars 2023 à 17 h 30.** Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

L23AL00630

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

MAIRIE DE MOMUY

124 Place des Arènes 40700 Momuy

Tél : 05 58 79 02 57 - Courriel : mairie@momuy.fr

Objet du marché : Restructuration mairie - Ecole

Agrandissement et réfection mairie/Réfection école communale

Désignation des lots :

Lot 1 : Maçonnerie - Démolition

Lot 2 : Etanchéité Toiture Terrasse

Lot 3 : Charpente Bois - Bardage HPL - Zinguerie

Lot 4 : Menuiserie Extérieure Aluminium - Fermetures

Lot 5 : Menuiserie Bois

Lot 6 : Plâtrerie Isolation Faux plafonds

Lot 7 : Carrelage

Lot 8 : Revêtement de sol PVC

Lot 9 : Peintures

Lot 10 : Electricité

Lot 11 : VMC - Climatisation

Lot 12 : Plomberie Sanitaire

Lot 13 : Serrurerie

Caractéristiques de la procédure : Marché à procédure adaptée en application du Code de la Commande publique (Article R 2123-1 1°)

Démarrage prévisionnel des travaux : Mai 2023

Pièces de candidature et d'offres à produire par le candidat : Voir règlement de la consultation

Critères de jugement des offres :

Prix des prestations (60 %)

Valeur technique (40 %)

Modalités d'obtention des dossiers : En téléchargeant les pièces du dossier sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics accessible sur le site :

<https://marchespublics.landespublic.org>

Lieu de réception des offres : Les candidatures doivent être remises, par voie électronique, sur le site : <https://marchespublics.landespublic.org>

Renseignements techniques : Daniel LABENNE Architecte DPLG 223 Avenue du Trace 40705 Hagetmau Cedex Tél : 05.58.79.37.27

Date limite de remise des offres : le mercredi 15 mars 2023 à 12 h 00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09 février 2023

Le Maire, M. David NOGUES

L23AL00773



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE 4ÈME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°2023/179 du 7 février 2023, le Maire de Biscarrosse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de 4^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme.

L'objet de la modification est de prendre en compte, dans le Plan Local d'Urbanisme, les secteurs déjà urbanisés (SDU) de la commune identifiés par le SCOT du Born.

L'enquête se déroulera du **6 mars 2023 9 h 30 au 7 avril 2023 17 h inclus** pour une durée de 32 jours consécutifs aux services techniques de la mairie de Biscarrosse
149 avenue du 14 Juillet 40600 Biscarrosse.

Monsieur Claude LABAOU a été nommé en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Pau.

Il se tiendra à disposition du public aux services techniques de la commune de Biscarrosse :

- Le lundi 6 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 30
- Le lundi 13 mars 2023 de 14 h à 17 h
- Le mercredi 22 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 30
- Le jeudi 30 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 30
- Le vendredi 7 avril 2023 de 14 h à 17 h.

Le dossier d'enquête publique comporte un rapport de présentation, le règlement et le zonage modifiés, les avis des personnes publiques associées et le registre d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, à la mairie de Biscarrosse aux services techniques aux jours et heures habituels soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h ; ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse postale de la mairie 149 avenue du 14 juillet BP 40101, 40601 Biscarrosse Cedex, ou par voie numérique à l'adresse suivante :

commissaire.plu@ville-biscarrosse.fr ou via le formulaire contact sur le site internet de la commune de Biscarrosse à l'adresse suivante www.ville-biscarrosse.fr

Toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, auprès de Mme le Maire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Le public pourra consulter en mairie et sur le site internet de la commune le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la 4^{ème} modification du plan local d'urbanisme éventuellement modifié au vu des conclusions de l'enquête.

L23AL00633



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET DE DÉCLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC - RUE DE LA PÉPINIÈRE

Par arrêté en date du 06/02/2023, le Maire de Capbreton a prescrit l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet de déclassement d'une partie du domaine public appartenant à la parcelle AS 3 - Rue de la Pépinière, en vue d'une aliénation future.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Capbreton, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée de 15 jours consécutifs : **Du lundi 06 mars 2023 à 8 h au lundi 20 mars 2023 à 17 h 30.**

A cet effet, Madame BARROSO Christine, Ingénieur libéral, est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public, à la mairie de Capbreton, les : **Lundi 06 mars 2023 de 8 h à 12 h, au rez-de-chaussée de la Mairie de Capbreton - Lundi 13 mars 2023 de 15 h à 18 h, au rez-de-chaussée de la Mairie de Capbreton.**

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et les adresser au Commissaire Enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante :

Mme BARROSO Christine, Commissaire Enquêteur, mairie de Capbreton, Place Saint-

Nicolas 40130 Capbreton, avec la mention « Enquête publique - Déclassement partiel rue de la Pépinière »

- Sur le registre papier déposé à la mairie de Capbreton

- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : accueil@capbreton.fr en indiquant comme objet « Enquête publique - Déclassement partiel rue de la Pépinière »

La limite de réception des courriers et courriels est fixée au **lundi 20 mars 2023 à 17 h 30.** Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

L23AL00631



ASA de DFCI



DE SABRES

Marché de travaux passé selon la procédure adaptée

Acheteur :

ASA de DFCI de SABRES
Représentée par Mme Françoise LABORDE, Présidente

Objet du Marché : **SABRES - Empierrement de 480 ml de piste et reconstruction du pont de Jeanicoy**

Cahier des Charges n° : MAPA 2023 - 11

Délai d'exécution : Travaux à réaliser sous un délai de 60 jours et avant le 01/09/2023

Date limite de réception des offres : le 31/03/2023 à 12 h

Critères de choix décroissants : Prix (60 %), Mémoire technique et planning de réalisation des travaux (40 %).

Modalités d'obtention du dossier et demande de renseignements :

Sur le site <https://marchespublics.landespublic.org> et <http://www.feudeforet.org>, Rubriques « Appels d'offres »

Ou auprès de la DFCI Landes : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à

17 h 30 - Tél : 05 58 75 26 82 - Mail : contact@dfci40.com

Modalités de réponse : Les offres seront à remettre obligatoirement par voie électronique via notre profil acheteur <https://marchespublics.landespublic.org>

La signature électronique n'est pas demandée.

Date d'envoi à la publication : le 09/03/2023

*Ce projet est soutenu par le dispositif FEADER de l'Union Européenne

L23AL01227

LES ANNONCES LANDAISES

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS

1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12 rue du 14 Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

CONSTAT D’AFFICHAGE



ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT PARTIEL DOMAINE PUBLIC – RUE DE LA PEPINIERE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de Capbreton, Patrick LACLEDERE, certifie que l’avis d’enquête publique organisée par la commune de Capbreton a été affiché, ce jour :

- à la Mairie de Capbreton, Place Saint-Nicolas
- Rue de la Pépinière

Fait à Capbreton, le 20 février 2023

Le Maire,

Patrick LACLEDERE



POLICE MUNICIPALE

Police Municipale de Capbreton



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT DE CONSTATATION

N° : 6/2023



13 Rue Madeleine Castaings
40130 CAPBRETON
05 58 72 13 92

CODE NATINF PRINCIPAL :

LIBELLE :

REFERENCE :

CLASSE :

-- ANALYSE & REFERENCE --

AFFAIRE : Constat d'affichage
OBJET : Avis d'enquête publique rue de la pépinière
LIEU : Rue De La Pepiniere - 40130 Capbreton (France)
SECTEUR :
NOTIFICATION : Des documents sont associés à cette fiche.

-- INFRACTIONS COMPLEMENTAIRES --

En l'an deux mille vingt trois, le vingt Février à dix heures,

--- Je soussigné, DAILLENCQ Julien Chef de Service de Police Municipale, ---
--- Agent de police judiciaire adjoint, ---
--- En résidence à la Police Municipale de Capbreton ---
--- Dûment assermenté et agréé par M. le Procureur de la République de Dax et M. le Préfet des Landes ---
--- Vu les articles L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure, ---
--- Revêtu de notre tenue d'uniforme et muni des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus,
constatons les faits suivants ---

Rapportons les faits suivants :

Ce jour, le lundi 20 février 2023 à 10h00, nous procédons à la constatation de l'affichage de l'avis d'enquête publique portant sur le projet de déclassement partiel du domaine public rue de la pépinière à CAPBRETON.

Nous effectuons des photographies de l'affichage sur site et en mairie.

-- INFORMATIONS SUR LES PERSONNES DENOMMEES CI-DESSUS --

Qualité	Nom/Prénom	Profession	Adresse	Téléphone

Intervenants :

et clos, le à Capbreton
DAILLENCQ Julien, Chef de Service de Police Municipale



-- DESTINATAIRES --

Date de clôture : Le



Landes (40)

Police Municipale de Capbreton

Capbreton, le 20/02/2023



<p>PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE</p>

<p>Planche photographique : Rapport 6/2023</p>

<p>Nombre de photo(s) : 3</p>

<p>Adresse des faits : Rue De La Pepiniere 40130 CAPBRETON France</p>

Police Municipale de Capbreton
13 Rue Madeleine Castaings
40130 CAPBRETON 40130 Capbreton
Tél : 05 58 72 13 92
Fax : 05 58 42 97 85



Fichier : 20230220_115111.jpg
Remonté le : 20/02/2023 14:03



Fichier : 20230220_115019.jpg
Remonté le : 20/02/2023 14:06



Fichier : 20230220_114507.jpg
Remonté le : 20/02/2023 14:11

Police Municipale de Capbreton



RAPPORT DE CONSTATATION



13 Rue Madeleine Castaings
40130 CAPBRETON
05 58 72 13 92

CODE NATINF PRINCIPAL :
LIBELLE :
REFERENCE :
CLASSE :

-- ANALYSE & REFERENCE --

AFFAIRE : Constat d'affichage
OBJET : Avis d'enquête publique rue de la pépinière
LIEU : Rue De La Pepiniere - 40130 Capbreton (France)
SECTEUR :
NOTIFICATION : Des documents sont associés à cette fiche.

-- INFRACTIONS COMPLEMENTAIRES --

En l'an deux mille vingt trois, le quinze Mars à onze heures et treize minutes,

--- Je soussigné, ARGUELLES Gérald Brigadier Chef Principal, ---
--- Agent de police judiciaire adjoint, ---
--- En résidence à la Police Municipale de Capbreton ---
--- Dûment assermenté et agréé par M. le Procureur de la République et M. le Préfet ---
--- Vu les articles L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure, ---
--- Revêtu de notre tenue d'uniforme et muni des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, constatons les faits suivants ---

Rapportons les faits suivants :

Ce jour, le mercredi 15 mars 2023 à 11h13, nous procédons à la constatation de l'affichage de l'avis d'enquête publique portant sur le projet de déclassement partiel du domaine public rue de la pépinière à CAPBRETON.

Nous effectuons des photographies de l'affichage sur site et en mairie.

-- INFORMATIONS SUR LES PERSONNES DENOMMEES CI-DESSUS --

Qualité	Nom/Prénom	Profession	Adresse	Téléphone

Fait et clos, le 15/03/2023 à Capbreton
ARGUELLES Gérald, Brigadier Chef Principal
Signature

Intervenants :



-- DESTINATAIRES --

Date de clôture : Le 15/03/2023
Vu pour être transmis
(Cachet & Signature)



Landes (40)

Police Municipale de Capbreton

Capbreton, le 15/03/2023



PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

Planche photographique : Rapport 12/2023

Nombre de photo(s) : 3

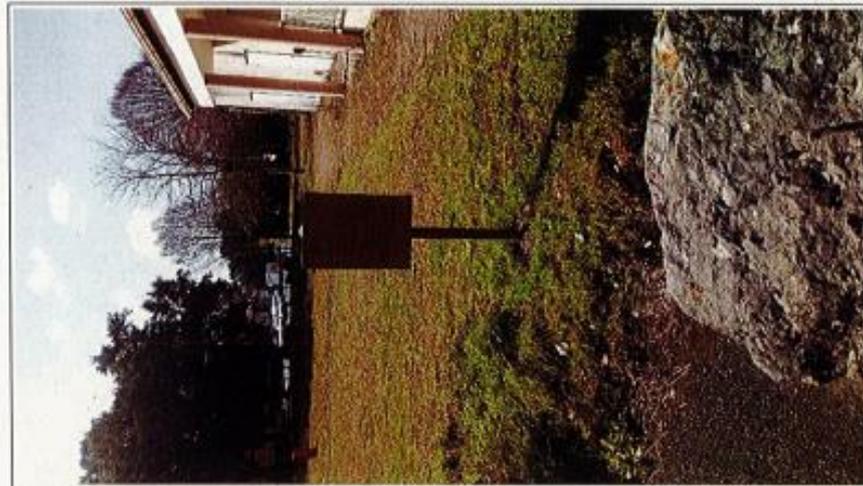
Adresse des faits : Rue De La Pepiniere
40130 CAPBRETON
France

Police Municipale de Capbreton
13 Rue Madeleine Castaings
40130 CAPBRETON 40130 Capbreton
Tél : 05 58 72 13 92
Fax : 05 58 42 97 85





Fichier : affichage 1.JPG
Remonté le : 15/03/2023 12:58



Fichier : affichage 2.JPG
Remonté le : 15/03/2023 12:58



Fichier : affichage 3.JPG
Remonté le : 15/03/2023 12:58

Annexe : DT gestionnaires de réseaux